

RAPPORT DE VISITE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU *MILIEU DE VIE*

CENTRE D'HÉBERGEMENT
ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE
(CHSLD)

Région: Montréal

Établissement : Centre d'hébergement Château-sur-le-Lac -

de-Sainte-Geneviève inc.

Installation (CHSLD): Centre d'hébergement Château-sur-le-Lac

Date de la visite : 26 mai 2015

TABLE DES MATIÈRES

Visites d'éva	aluatio	3
Mandat de l	l'évalu	eur ministériel3
Rapport de	visite .	4
Équipe d'év	aluatio	14
Présentatio	n somr	aire de l'installation4
Résultats de	e l'évalı	ation de la qualité du milieu de vie5
Partie 1 :	organ	issement s'engage à mettre en place des pratiques sationnnelles, administratives et professionnelles structuranres ribuant à favoriser un milieu de vie de qualité5
Objecti	f 1 :	Le CHSLD dispose de pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles structurantes contribuants à favoriser un milieu de vie de qualité5
Objecti	f 2 :	Dans le respect de leurs droits, le résident et ses proches peuvent exprimer leur point de vue sur la qualité des services reçus et sur le milieude vie7
Partie 2 :	soins dans u	dent est intégré dans son nouveau milieu de vie et reçoit les t l'assistance requis lors de ses activités de la vie quotidienne, n milieu animé où les espaces de vie sont personnalisés, adaptés eureux8
Objectif 3:		La démarche d'accueil est personnalisée et sollicite la participation des proches8
Objectif 4:		Les pratiques, l'accompagnement et l'assistance respectent l'individualité du résident9
Objectif 5:		Le personnel adopte des attitudes et des partiques contribuant à un milieu de vie de qualité9
Objectif 6:		L'organisation de l'activité repas est structurée et l'ambiance est conviviale10
Objectif 7:		Le milieu de vie est animé et adapté aux capacités et aux besoins des résidents11
Objectif 8:		Le résident profite d'espaces de vie personnalisés et chaleureux
Suivi de la v	visite	12.

VISITES D'ÉVALUATION

Les orientations ministérielles *Un milieu de vie de qualité pour les personnes hébergées en CHSLD*, publiées en octobre 2003, ont permis de préciser les attentes touchant l'implantation de l'approche *Milieu de vie*. Il était important de mettre en place un milieu de vie dans lequel les services et les soins se fondent sur les besoins, les goûts, les habitudes et les valeurs des personnes hébergées et de leurs proches.¹

C'est dans une optique d'amélioration continue de la qualité de vie dans les milieux d'hébergement qu'ont été initiées les visites d'évaluation. Plus précisément, elles ont pour but de contribuer à l'amélioration des services dispensés aux personnes hébergées.

MANDAT DE L'ÉVALUATEUR MINISTÉRIEL

Le mandat confié aux équipes de visite est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles, de reconnaître les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles et de formuler des recommandations, le cas échéant.

Plus précisément, l'évaluation porte sur les deux parties suivantes :

- 1. L'établissement s'engage à mettre en place des pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles structurantes et contribuant à favoriser un milieu de vie de qualité.
- 2. Le résident est intégré dans son nouveau milieu de vie et reçoit les soins et l'assistance requis lors de ses activités de la vie quotidienne, dans un milieu animé où les espaces de vie sont personnalisés, adaptés et chaleureux.

Lors de sa visite, l'évaluateur appuie ses constats à partir d'observations et de rencontres avec des résidents et leurs proches, des membres du comité de résidents ou du comité des usagers, des membres du personnel, des gestionnaires et des bénévoles. Il prend également connaissance de différents documents produits par l'établissement en ce qui a trait à l'information, aux politiques, aux procédures et autres sujets en lien avec le milieu de vie.

3

¹ Orientations ministérielles *Un milieu de vie de qualité pour les personnes hébergées en CHSLD*, ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), Québec, 2003, p.1.

RAPPORT DE VISITE

Le rapport présente les principaux constats et les recommandations émises par l'évaluateur ministériel à la suite de la visite du 26 mai 2015 au Centre d'hébergement Château-sur-le-Lac.

L'objectif du rapport est d'aider l'établissement à cibler des éléments sur lesquels il doit apporter des correctifs afin d'améliorer la qualité du milieu de vie pour les résidents. Sa portée se limite à rendre compte des observations faites par l'évaluateur, au moment de la visite, quant aux objectifs retenus pour évaluer le milieu de vie des personnes hébergées.

ÉQUIPE D'ÉVALUATION

L'équipe de visite est composée de :

Madame Johanne Labrie, évaluatrice pour le ministère de la Santé et des Services sociaux;

Madame Souad Zahzouhi, membre d'un organisme partenaire représentant les droits des résidents et les aînés.

PRÉSENTATION SOMMAIRE DE L'INSTALLATION

Le Centre d'hébergement et de soins de longue durée du Château-sur-le-Lac-de-Sainte-Geneviève inc. est un établissement privé non conventionné qui compte une installation soit le Centre d'hébergement Château-sur-le-Lac, qui est situé au 16 289, boulevard Gouin Ouest, à Montréal.

Lors de la visite, l'installation disposait de 23 places d'hébergement réparties sur trois étages, dont 21 chambres simples et une chambre double.

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DU MILIEU DE VIE

PARTIE 1: L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À METTRE EN PLACE DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES STRUCTURANTES ET CONTRIBUANT À FAVORISER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

Pour assurer un milieu de vie de qualité en CHSLD, il est essentiel que les établissements mènent une réflexion et agissent au quotidien pour améliorer, de façon continue et adaptée, les soins et services qu'ils offrent aux résidents. Il est important de privilégier une approche où la personne et ses proches font partie intégrante du processus de décision et de prioriser une philosophie d'intervention mettant l'accent sur les caractéristiques et les besoins de la personne hébergée ainsi que sur un environnement physique approprié.

Cette approche fait aussi référence à l'expérience de soins et de services que la personne hébergée vit, au soutien et à l'intégration des familles et des proches, au travail en équipe interdisciplinaire et à une organisation flexible du travail. En somme, elle comprend tout autant la notion d'un milieu de vie chaleureux qui s'apparente au milieu familial, que la notion de soins de santé et d'assistance de qualité, professionnels, évolutifs et réalisés selon les meilleurs standards.

OBJECTIF 1: LE CHSLD DISPOSE DE PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES STRUCTURANTES CONTRIBUANT À FAVORISER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

L'établissement doit fournir des efforts soutenus afin de développer des pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles qui répondent aux standards attendus en matière de qualité du milieu de vie en cohérence avec les orientations ministérielles. L'établissement a aussi la responsabilité de s'assurer que l'équipe soignante dispense des services continus et de qualité aux résidents.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement prend plusieurs moyens pour offrir un milieu de vie de qualité. Plus particulièrement, il a mis en place un comité qualité du milieu de vie des résidents ou autre comité similaire et il a planifié des actions liées à la qualité du milieu de vie qui sont intégrées dans le plan d'action de l'installation.

L'évaluateur a aussi remarqué que l'établissement dispose de certaines pratiques et outils cliniques correspondant aux principes inscrits dans les orientations ministérielles. Plus particulièrement, des soins infirmiers sont disponibles sur place, en tout temps.

De plus, il a noté que l'établissement prend des moyens pour assurer la continuité et la qualité des interventions de l'équipe soignante. En effet, la rotation du personnel est limitée.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que l'établissement a élaboré un programme d'accueil structuré favorisant l'intégration des nouveaux résidents. Toutefois, celui-ci ne contient pas un mécanisme permettant d'informer systématiquement le comité des usagers lors d'une nouvelle admission.

Il a également relevé que l'établissement a élaboré un programme d'accompagnement en fin de vie. Cependant, celui-ci ne contient pas :

- l'identification des besoins du résident, de la famille et des intervenants;
- l'organisation des soins et des services de fin de vie en interdisciplinarité;
- une structure d'encadrement et de responsabilités du personnel et des bénévoles;
- le développement des compétences du personnel en soins de fin de vie;
- une directive sur le temps accordé pour libérer la chambre.

L'évaluateur a aussi remarqué que l'établissement a mis en place une procédure d'élaboration des plans d'intervention en interdisciplinarité. Cependant, celle-ci ne prévoit pas un délai d'élaboration d'environ 4 à 6 semaines après l'admission du nouveau résident.

De plus, il a observé que l'établissement a développé des outils cliniques permettant une analyse rigoureuse des symptômes comportementaux et psychologiques de la démence du résident. Cependant, il manque des stratégies d'intervention en cohérence avec l'approche non pharmacologique.

Enfin, il a noté que l'établissement n'a pas désigné de préposé aux bénéficiaires comme intervenant accompagnateur auprès du résident et n'a pas pris des mesures visant l'organisation de rencontres formelles avec le personnel afin d'échanger de l'information sur le plan clinique ou organisationnel.

Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement pour :

- 1. offrir un milieu de vie de qualité comme préconisé dans les orientations ministérielles;
- 2. offrir des pratiques conformes aux principes inscrits dans les orientations ministérielles;
- 3. offrir des outils cliniques conformes aux principes inscrits dans les orientations ministérielles;
- 4. assurer la continuité et la qualité des interventions de l'équipe soignante.

OBJECTIF 2: DANS LE RESPECT DE LEURS DROITS, LE RÉSIDENT ET SES PROCHES PEUVENT EXPRIMER LEUR POINT DE VUE SUR LA QUALITÉ DES SERVICES REÇUS ET SUR LE MILIEU DE VIE

L'établissement doit s'engager à faire la promotion des droits et à susciter le point de vue du résident et de ses proches sur la qualité des services reçus et sur le milieu de vie.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté qu'au cours de la dernière année, le comité des usagers ainsi que le commissaire aux plaintes et à la qualité des services n'ont pas réalisé d'activité de promotion afin de faire connaître leur rôle respectif et leurs activités ni réalisé d'activité de promotion des droits des résidents.

L'évaluateur a également remarqué que l'établissement n'a pas suscité, au cours de la dernière année, la participation du comité des usagers pour représenter le point de vue des résidents.

De plus, il a relevé que l'établissement n'a pas mis en place un mécanisme structuré pour évaluer le degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.

Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens nécessaires pour :

- 5. assurer la promotion des droits des résidents;
- 6. favoriser l'expression du point de vue des résidents sur la qualité des services reçus et sur le milieu de vie.

PARTIE 2: LE RÉSIDENT EST INTÉGRÉ DANS SON NOUVEAU MILIEU DE VIE ET REÇOIT LES SOINS ET L'ASSISTANCE REQUIS LORS DE SES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE, DANS UN MILIEU ANIMÉ OÙ LES ESPACES DE VIE SONT PERSONNALISÉS, ADAPTÉS ET CHALEUREUX

L'établissement doit s'assurer que la personne vivant en CHSLD a droit à des services et à des soins de qualité, organisés et dispensés de manière à assurer son bien-être physique, mental et social dans un milieu de vie de qualité.

OBJECTIF 3: LA DÉMARCHE D'ACCUEIL EST PERSONNALISÉE ET SOLLICITE LA PARTICIPATION DES PROCHES.

La démarche d'accueil a pour but d'orienter, d'informer et d'intégrer le résident le plus rapidement possible dans son nouveau milieu de vie. Cette démarche doit être empreinte de chaleur et d'attention auprès du résident et de ses proches. Aussi, la présence et l'implication des proches du résident sont valorisées de même que la participation d'un bénévole ou d'un membre du comité de résidents.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'établissement favorise l'intégration du résident lors de son accueil, notamment en complétant, pour la majorité des résidents, un formulaire d'histoire de vie.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que, lors de l'accueil, le formulaire Histoire de vie n'est pas mis à la disposition des préposés aux bénéficiaires et que les habitudes de vie actuelles du résident ne sont pas recueillies.

7. Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens pour améliorer l'intégration du résident lors de son accueil.

OBJECTIF 4: LES PRATIQUES, L'ACCOMPAGNEMENT ET L'ASSISTANCE RESPECTENT L'INDIVIDUALITÉ DU RÉSIDENT

Les activités de la vie quotidienne, pour les personnes hébergées en CHSLD, comme se nourrir, se laver, s'habiller, se divertir sont des activités fondamentales qui doivent être répondues, en tout temps, en tenant compte de leurs intérêts, de leurs besoins et de leurs capacités.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que les plans d'intervention en interdisciplinarité respectent généralement la procédure de l'établissement. Toutefois, ils ne sont pas réalisés dans un délai de 4 à 6 semaines suivant l'admission d'un nouveau résident.

Il a également relevé que les plans de travail des préposés aux bénéficiaires ne sont pas élaborés selon les besoins spécifiques du résident.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

8. Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens nécessaires pour que les soins et l'assistance soient adaptés aux besoins des résidents.

OBJECTIF 5: LE PERSONNEL ADOPTE DES ATTITUDES ET DES PRATIQUES CONTRIBUANT À UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

C'est à travers diverses manifestations d'attention, de professionnalisme, d'empathie et de compassion de la part du personnel que le résident perçoit qu'il est important et que ce milieu peut être un chez-soi réconfortant et sécuritaire.

L'établissement doit donc s'assurer que son personnel adopte des attitudes et des pratiques contribuant à un milieu de vie de qualité.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que le personnel respecte les résidents. En effet, les gestes posés par le personnel sont courtois et attentionnés tout en contribuant à favoriser le respect de l'intimité du résident et la confidentialité des renseignements qui le concernent.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

Les éléments qui ont été observés durant la visite en ce qui concerne les attitudes et les pratiques contribuant à un milieu de vie de qualité sont considérés comme atteints.

OBJECTIF 6: L'ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ REPAS EST STRUCTURÉE ET L'AMBIANCE EST CONVIVIALE

L'activité repas signifie beaucoup plus qu'uniquement répondre au besoin de se nourrir. Effectivement, elle représente une activité qui contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur le plan physique que sur le plan social. Ce moment doit se dérouler dans une atmosphère agréable et détendue tout en rappelant les habitudes de vie des résidents.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que l'organisation des repas répond adéquatement aux besoins des résidents. En effet, les heures de repas des résidents sont normalisées, et la distribution des repas est présentée plat par plat pour les résidents ayant des besoins spécifiques. De plus, la présence du personnel est optimisée au moment des repas. Le personnel assure une vigilance envers l'ensemble des résidents.

Il a également noté qu'au moment des repas, le positionnement des résidents et du personnel est adéquat. Le personnel prend le temps nécessaire pour bien positionner chaque résident et s'assure d'établir un contact visuel avec lui durant le repas.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

Les éléments qui ont été observés durant la visite en ce qui concerne l'organisation de l'activité repas sont considérés comme atteints

OBJECTIF 7: LE MILIEU DE VIE EST ANIMÉ ET ADAPTÉ AUX CAPACITÉS ET AUX BESOINS DES RÉSIDENTS

L'établissement doit pouvoir garantir un milieu de vie animé, soit un endroit où le résident évolue dans une dynamique se rapprochant de ses habitudes de vie et de ses valeurs, en continuité avec son vécu et en harmonie avec les personnes qui partagent sa vie.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que les activités de loisir sont accessibles, diversifiées et adaptées au profil et aux besoins des résidents.

Il a aussi relevé que l'établissement favorise l'implication des proches ou des autres membres du personnel pour participer à l'animation du milieu de vie.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté qu'il y a peu de bénévoles impliqués auprès des résidents et qu'aucune activité de formation ou de sensibilisation n'est offerte aux bénévoles.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

9. Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens nécessaires pour assurer la présence des bénévoles auprès des résidents et pour établir un partenariat avec les ressources de la communauté.

OBJECTIF 8: LE RÉSIDENT PROFITE D'ESPACES DE VIE PERSONNALISÉS ET CHALEUREUX

Les personnes dont la condition physique et cognitive exige qu'elles soient hébergées doivent retrouver un milieu où il fait bon vivre tout en étant adapté et sécuritaire. Afin que les résidents se sentent chez eux, il est important de créer un environnement physique adapté, personnalisé, décoré, stimulant et chaleureux, tout en maintenant les lieux sécuritaires et bien entretenus.

ÉLÉMENT(S) MIS EN PLACE PAR L'ÉTABLISSEMENT

L'évaluateur ministériel a observé que les lieux sont propres, bien entretenus et sécuritaires.

ÉLÉMENT(S) DEVANT FAIRE L'OBJET D'AMÉLIORATION

L'évaluateur ministériel a constaté que la décoration des espaces communs intérieurs ne rappelle pas un milieu de vie familial et que des repères visuels ne sont pas présents dans les aires communes.

RECOMMANDATION(S) MINISTÉRIELLE(S)

10. Considérant les constats énoncés, le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement afin que les lieux soient adaptés et rappellent un milieu de vie familial.

SUIVI DE LA VISITE

Nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées, ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 60 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère.

Le suivi des recommandations constitue la pierre angulaire de tout le processus des visites.